

nice **VAR** matin

Le grand quotidien d'informations du Sud-Est et de la Corse

DIRECTION, REDACTION, ADMINISTRATION : 27, Av. de la Victoire, Nice (Téléph. 88.79.41, 6 lignes). C.C.P. Marseille 864-76. Publicité reçue à nos guichets et à l'Agence Havas
ABONNEMENT : 7 jours par semaine : 3 mois : 26 F 50 ; 6 mois : 50 F ; 1 an : 96 F. 6 jours par semaine : 3 mois : 22 F 50 ; 6 mois : 43 F ; 1 an : 82 F. Prix de vente en Italie : 60 liras

24 PAGES

MADAME SOYEZ A LA PAGE
en choisissant le
SUPER-TRIPLE-FROID FRIMATIC
"2 PORTES"
Avec lui, fini le dégivrage !
FOIRE DE NICE STAND 240
FRIMATIC, 6, rue de Suisse
EMERIC, 32, rue J.-Jaurès
GATTI, 16, rue de l'Eglise

NICE
CANNES
CAGNES

"Municipales"
ANCE
TE
AIN
ons d'électeurs
à désigner
rs municipaux
69 communes

LA BANQUE DE NICE A FERMÉ SES PORTES

Le découvert s'élèverait à 2 milliards d'anciens francs

M. Louis Martinon, directeur général adjoint qui avait disparu depuis mercredi, est retrouvé noyé dans le lac artificiel du Domaine de la Tour de Mare à Fréjus



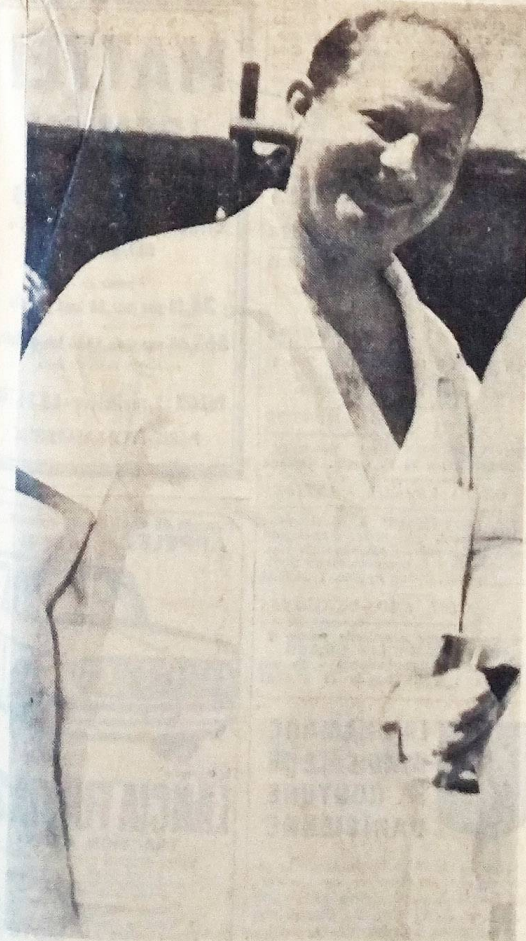
Les portes de la Banque de Nice sont fermées depuis hier (Photo R. Liboj)

Josie LAURÈS est sortie hier du gouffre où elle a passé 88 jours



LE PREMIER VOL « HUMAIN » DU PROGRAMME « GEMINI » AURA LIEU LE 22 MARS

Washington. — Le premier vol spatial « Gemini » à équipage humain est prévu officiellement pour le 22 mars, annonce la N.A.S.A.
Les cosmonautes Virgil Grissom et John Young effectueront, à bord de la capsule « Gemini », trois révolutions autour de la Terre. Ils seront récupérés par le porte-avions « Intrepid » dans la région des Antilles.
La capsule « Gemini » sera lancée du Cap Kennedy par une fusée « Titan-2 » et devra graviter selon une orbite de 258 km d'apogée et de 140 km de périée. Il s'agit donc d'un vol assez semblable à celui qu'effectua John Glenn, le premier cosmonaute américain, il y a un peu plus de trois ans.
Le vol de Grissom et de Young durera environ 4 h. 30 et se fera à une vitesse de 28.800 km à l'heure.



M. Louis Martinon (Photo Wehrle)
(LIRE LES DETAILS EN DERNIERE PAGE)

LE DRAME DU BEAUSSET EST ÉCLAIRCI

L'auteur du coup de feu qui blessa mortellement M. Alluno au cours d'une partie de chasse est arrêté

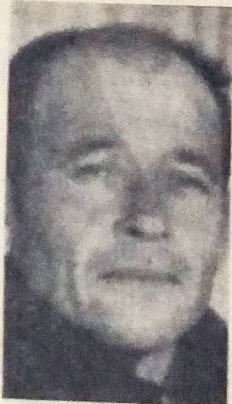


Il s'agit de M. Yvon Monfort

Yvon Monfort a gardé le silence quatre semaines : la nuit dernière il a enfin avoué.
(Photo « Nice-Matin »)

Eboulement sur un chantier à Saint-Laurent-du-Var

Un mort Deux blessés



La victime : Juan Munoz Serrano. (Photo M. Laugier)

PARIS-NICE : A Saint-Etienne : Nouvelle victoire de Rudi ALTIG

Jacques ANQUETIL demeure leader

La Banque de Nice a fermé ses portes

Le découvert atteindrait deux milliards d'anciens francs

Hier, en l'espace de huit heures, des nouvelles stupéfiantes concernant la situation de la Banque de Nice et de son animateur, M. Louis Martinon-Maurel, vice-président-directeur général adjoint, se sont succédées à une cadence accélérée.

A 9 heures, les premiers clients qui se présentèrent à la banque trouvèrent ses portes closes, un écriteau annonçant « la fermeture de l'établissement jusqu'à lundi pour cause d'inventaire ».

A 17 h., on retrouvait le corps de M. Martinon-Maurel dans le lac artificiel du Domaine de la Tour de la Mare, lotissement qu'il avait créé sur la commune de Fréjus.

Entre temps, on apprenait qu'à la suite d'un découvert avoisinant les 2 milliards d'anciens francs, le parquet de Nice avait ouvert une information.

Reprenons dans l'ordre la succession de ces événements dont aujourd'hui pâtissent de nombreux déposants et quelques importantes affaires commerciales et industrielles de la région.

M. LOUIS MARTINON S'ETAIT LANCÉ DANS DE GRANDES OPERATIONS IMMOBILIERES

Vice-président directeur général adjoint de la Banque de Nice, le président-directeur général étant M. Joseph Rostaing, Louis, Auguste, Modeste Martinon-Maurel était né à Nice le 17 décembre 1914. Marié, père de deux enfants, il demeurait 23, avenue du Petit-Fabron. M. Louis Martinon était fort connu à Nice et dans la région. Il avait succédé à son père Joseph Martinon, mort le 11 janvier 1963. Il était considéré comme un homme calme, très affable, nullement dépensier.

On pense qu'il n'a pu faire face aux importants engagements nécessités par les vastes affaires immobilières qu'il avait entreprises.

Son père, Joseph Martinon, qui avait donné son nom à l'établissement bancaire qui devint en 1950 la Banque de Nice, était originaire de La Tour-sur-Tinée. Il avait débuté comme petit employé à la Banque Algérienne.

Après avoir été constructeur-promoteur, il avait fondé, avant la guerre, une affaire de billets de Loterie nationale qui devint rapidement prospère. Dans le même temps, il avait créé la banque portant son nom, et qui ne cessa de prendre de l'extension. M. Joseph Martinon était un homme sérieux, pondéré et dont la prudence en affaires était devenue légendaire sur la place de Nice.

La commission de contrôle des banques alertée

Certes, ce n'était pas la vendeuse préposée à la vente des dixièmes de la Loterie nationale émis par l'établissement bancaire, qui, fidèle à son poste, pouvait de son guichet répondre au flot de questions des clients.

La première réponse est venue sous la forme du communiqué suivant :

Enquête de Daniel PROVENCE et Jean-Claude VEROTS

Sans nouvelles de M. Louis Martinon-Maurel, la Banque de Nice a été pourvue d'un administrateur provisoire par la Commission de contrôle des banques.

Cet administrateur, M. Gabriel Chambraud, expert judiciaire, vient d'entrer en fonctions, et a indiqué qu'il espère qu'il n'y aura pas de conséquences fâcheuses pour la clientèle, mais qu'un inventaire complet est en cours, ce qui nécessite une fermeture temporaire des guichets.

En dépit de la prudence des termes employés par l'administrateur provisoire, l'annonce de sa nomination donnait lieu aux plus graves craintes.

Celui-ci avait été, en effet, nommé par la Commission de contrôle des banques, créée par la loi du 2 décembre 1945, dont le siège est à Paris et qui est présidée par le gouverneur de la Banque de France.

Composé de hauts fonctionnaires et de représentants des directeurs de banque, cet organisme ne garantit pas la gestion des entreprises et n'endosse pas des responsabilités (comme c'est le cas dans l'organisation notariale) mais se contente de veiller à la régularité des opérations financières. C'est à l'exercice de cette mission, justement, que l'on doit la découverte du krach de la Banque de Nice.

Surveillée depuis le 8 février

Des rumeurs circulaient depuis un certain temps sur l'activité de son vice-président-directeur général adjoint, M. Louis Martinon-Maurel, né à Nice le 17 décembre 1914, et demeurant, avec sa femme et ses deux enfants, dans une villa, 23, avenue du Petit-Fabron.

A l'échelon des établissements publics de crédit de notre région et de la Banque de France, elles s'étaient concrétisées par la découverte que la Banque de Nice avait mis en circulation des effets bancaires d'origine douteuse, effets de complaisance apparemment, qu'en terme argotique on qualifie de « traites de cavalerie ».

Aussitôt alertée, la Commission de contrôle de Paris dépêcha à Nice un chargé de mission qui dès le 8 février était à pied d'œuvre et étudiait la situation.

Celle-ci se révélait grave, M. Martinon se trouvait, en fait, dans un imbroglio inextricable à partir du moment surtout où pour faire face aux exigences de la compensation des effets bancaires, il fut contraint de

réaliser une grande partie de la couverture de la banque.

Pour tenir ses engagements, M. Martinon avait entrepris de réaliser certains de ses actifs immobiliers et mercredi dernier, à 10 heures, il avait rendez-vous avec ses associés chez un notaire de la ville pour réaliser un arrangement de cet ordre. Ceux-ci l'attendaient en vain.

Le banquier avait quitté son bureau de l'avenue de la Victoire

investigations financières ordonnées par Paris et des résultats d'une enquête officieuse conduite par les services financiers de la brigade mobile.

Au vu de l'ensemble de ces renseignements, le procureur de la République décidait hier à 17 heures l'ouverture d'une information pour détournement contrefaçon M. Louis Martinon et chargeait M. Charles Doyen des juges d'instruction, de la conduire. Il est évidemment trop tôt pour juger des résultats de l'enquête qui ne fait que débuter. D'ores et déjà, les chiffres avancés comme certains donnent la mesure de l'ampleur de ce krach financier, le plus important qui ait été enregistré sur la Côte d'Azur.

Il ne reste que trente mille francs (3 millions A.F.) de liquidités alors que le montant des dépôts correspondait à vingt millions de francs (2 milliards d'anciens francs). Quelque deux cents à trois cents petits déposants se trouvent frappés et pour certains, il s'agit de la totalité de leurs économies. Cela concerne aussi quelques gros clients, des entrepreneurs, des industriels, des commerçants qui confiaient à la Banque de Nice, non seulement des dépôts en espèces ou en titres, mais lui remettaient aussi des effets à l'encaissement. On avance les cas d'entreprises qui invoqueraient des créances de l'ordre de 800.000, 1.800.000 et

deux millions de francs actuels. Cependant, tout espoir ne paraît pas perdu. Certaines liquidités pourront être dégaugées et il existe très certainement un actif non mobilisable immédiatement mais très important.

Entraînement fatal

Ici la question se pose : comment M. Martinon en est-il arrivé à ce point ?

Il semble qu'il ait été entraîné par le jeu d'investissements immobiliers d'une rentabilité hasardeuse ou aux effets lointains, à des engagements au-dessus de ses possibilités et qu'il ait cherché à « boucher des trous » en effectuant des prélèvements irréguliers sur les disponibilités, en négociant sans leur assentiment et pour son propre compte des titres confiés par les clients, en utilisant de façon abusive des « blancs-seings », enfin en encaissant personnellement des effets commerciaux qu'on lui remettait pour recouvrement. Tous ces procédés sont assez simplistes et il semble que leur mise en lumière ne présentera pas de difficultés majeures pour les enquêteurs. De l'avis général, c'est dans son rôle de promoteur du lotissement de la Tour de Mare où il rêvait d'édifier une cité de vacances avec hôtel, restaurants, parcs d'attractions, bungalows que M. Martinon a trouvé sa perte. Et c'est dans ce domaine que sa vie a pris fin.

La découverte du corps de M. Martinon prisonnier de sa voiture dans un lac artificiel du domaine de la Tour de Mare



Il a fallu assécher le lac artificiel du Domaine de la Tour de Mare pour découvrir la voiture de M. Martinon. (Photo Vieux)

C'est un peu avant 17 heures qu'un de ses collaborateurs, à La Tour de Mare, M. Jean, a découvert le corps du banquier.

Il gisait, prisonnier de la D.S. blanche de M. Martinon, dans un lac artificiel, ou plutôt un vaste bassin de retenue sur le Valescure, dans un endroit désert, en plein Esterel.

Les gendarmes de Fréjus, sous les ordres du capitaine Mion, commandant de compagnie, se rendaient sur les lieux où les rejoignait bientôt une équipe d'hommes-grenouilles de Saint-Raphaël. Mais ces derniers n'eurent pas à intervenir. Il devait suffire, en effet, de lever une vanne pour vider la retenue.

La voiture, qui avait plongé d'un petit promontoire surplombant le plan d'eau, avait le capot enfoncé dans le vase et faisait avec la rive un angle d'environ trente degrés.

Par la glace côté conducteur, grande ouverte, l'eau avait envahi le véhicule. Sous sa poussée, le corps de M. Martinon avait été déplacé à l'arrière.

De l'examen très rapide qu'un médecin de Fréjus, le Dr Millon, effectua sur place et dans de très mauvaises conditions (il pleuvait à torrent lorsqu'on découvrit le cadavre), il apparut que le corps ne présente pas de blessure apparente.

L'enquête ne commença réellement que ce matin avec le transport sur place du procureur de la République et du juge d'instruction.

L'un de ses premiers objets sera de déterminer la cause du décès. Selon les premières constatations, il semble que M. Louis Martinon se serait volontairement donné la mort.

Sans pouvoir être encore tout à fait rejetée, l'hypothèse d'un accident paraît peu vraisemblable.

On doit, en effet, noter que l'accès de la retenue d'eau est très difficile. Seul y conduit un chemin de terre crevé d'ornières et de dos-d'âne. Mais, surtout, après avoir traversé un pont, la voiture s'est engagée sur un sentier abrupt qui mène au promontoire et tourne court en cul-de-sac.

Le promontoire est, d'autre part, le point le plus élevé au-dessus du lac. Il est également à l'aplomb du lieu où l'eau est la plus profonde : 4,50 m au lieu de 2 m en moyenne sur le reste du pourtour.

Il semblerait que M. Martinon, qui, l'ayant fait construire, devait parfaitement connaître le bassin de retenue, aurait délibérément choisi l'endroit le plus propice à l'exécution de son funeste projet, si telle était son intention.

La mort remonte-t-elle à jeudi matin ?

Les enquêteurs auront à effectuer en seconde démarche une visite des appartements de M. Martinon à la Tour de Mare. Jusqu'ici, rien n'indique qu'il n'y a pas laissé des documents grâce auxquels on pourrait lever le mystère qui recouvre encore les dernières heures de son existence.

Quand le fil de celle-ci a-t-il été tranché ? Il est impossible de se prononcer formellement avant de connaître les résultats de l'autopsie que le magistrat instructeur ne manquera sans doute pas d'ordonner.

Toutefois, le médecin qui a examiné hier soir le corps de M. Martinon après son transport à la morgue de l'hôpital civil de Fréjus, paraît admettre que celui-ci n'aurait pas séjourné plus de vingt-quatre heures dans l'eau. Si cette estimation est fondée, la mort remonterait à jeudi matin.

On sait que le banquier a quitté Nice mercredi à 9 h. du matin. On l'a vu à la Tour de Mare vers 10 h. Depuis, on semble être resté

sans nouvelles de lui. Cependant, cela ne peut être avancé qu'avec prudence, l'entourage de M. Martinon à la Tour de Mare faisant montre d'une extrême discrétion.

Toutefois, s'il était exact que M. Martinon n'ait plus vu par ses proches depuis le moment de son arrivée à la Tour de Mare, et si, d'autre part, l'estimation du médecin quant à l'heure du décès s'avérait fondée, il y aurait lieu de rechercher ce que le banquier a pu faire dans l'intervalle et qui il a pu rencontrer.

On n'a retrouvé dans les poches du défunt aucune pièce pouvant faire la lumière sur les quelques points sombres qui subsistent.

Mais on notera qu'au moment de la découverte du corps, la montre que M. Martinon portait à son poignet marchait toujours...

Sur le plan judiciaire, la mort du banquier n'arrête pas l'enquête. Celle-ci permettra de faire toute la lumière sur ce drame qui a atteint plusieurs centaines de clients de la Banque de Nice, dont certains fort gravement.



Les clients de la banque se sont heurtés à cet écriteau apposé sur l'une des portes vitrées. (Photo R. Liboj)

UNE FEMME ENLEVÉE EN COLOMBIE EST LIBÉRÉE APRÈS UN APPEL DE SON MARI

Bogotá. — Mme Gloria Lopez de Pardo a été libérée hier matin des que les journaux eurent publié un communiqué de son mari, le docteur Guillermo Pardo, affirmant que l'enlèvement de son épouse avait été commis pour des motifs politiques, « afin d'attirer l'attention du gouvernement économique et sociale du peuple colombien ».

Mme Gloria Lopez, qui avait été enlevée à son domicile quarante-huit heures auparavant, n'a pu donner aucune renseignement à la police. Pour les enquêteurs, le problème primordial n'est pas l'enlèvement — il s'en est commis une centaine en quelques

mois en Colombie — mais les raisons politiques qui l'ont motivé. La police a publié un long communiqué, particulièrement adressé aux parents et éducateurs, expliquant les mesures à prendre et les conseils à donner aux enfants pour les protéger de toute tentative d'enlèvement.

Les nouvelles mesures pour améliorer le financement de la construction

Paris. — Le ministère de la Construction communique : Dans le cadre des nouvelles mesures destinées à améliorer le financement de la construction, le gouvernement a décidé de majorer le montant des prêts spéciaux à la construction accordés par le Crédit Foncier de France et par le Comptoir des Entrepreneurs.

Le ministre de la Construction et le ministre des Finances et des Affaires économiques précisent que les majorations qui font l'objet des textes réglementaires en préparation s'appliqueront à toutes les opérations primées depuis le 1er mars 1965.

LE CARDINAL VILLOT ATTEINT D'UNE PHLEBITE

Lyon. — Le cardinal Jean Villet, archevêque de Lyon, qui souffrait de la grippe, à son récent retour de Rome, est actuellement retenu à la chambre par une phlébite qui ne présente aucun caractère de gravité. Il sera obligé d'observer quelque temps de repos.